

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandrine Rossignol

<https://www.cadre21.org/membres/ef994c3875ddf372f03c343d>

Date d'obtention : 2023-12-06 16:37:33

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Je retiens l'importance de suivre les étapes de la trousse SEXTO. Elle facilite le travail et permet de l'uniformiser. Elle permet d'assurer l'intégrité de tous les acteurs de la situation. Elle accélère le processus puisque la méthode est plus efficace. Elle se fait aussi avec bienveillance.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Elle va faciliter le travail. Elle permet de connaître les lois et principes à suivre (ex.: ne pas regarder les photos/vidéos et la possibilité de confisquer l'appareil électronique).

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

À suivre les étapes et surtout, à faire compléter la grille sans jugement et sans suggestion des réponses.